

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/06/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BOISSON Valérie, BONNORON Christine, HAMON Marilyne, LOISEAU Marine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VERGNET Marine, MM : CALDERON Stéphane, DROUET Patrick, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard, TRICOIRE Mathieu, VARACHAUD Yannick

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme BOISSON Valérie

2026-08-02 – Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Salles d'Angles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de la commune a organisé une fête foraine et a dû s'acquitter de 103 tickets de manèges pour un montant de 491€.

Considérant l'intérêt communal que représentent ces animations locales ;
Considérant la demande de soutien financier formulée par le Comité des Fêtes ;
Considérant que ces dépenses présentent un caractère exceptionnel ;
Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 491 € au Comité des Fêtes de Salles d'Angles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 491 € au Comité des Fêtes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/06/2026
Le Maire
Marcel GÉRON

